



La Commission Sportive

Vaux en Velin, le 06 février 2020

Nos Réf. : ST - BT L N°036

Destinataires : **Groupements sportifs**
Comité directeur
Comités départementaux
FFVB

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
Compte Rendu N° 05
Réunion Télématique du 06 février 2020

Présents

Messieurs

Bernard Thivillier
Daniel Maisonnial

Président CRS
Secrétaire CRS

1. Gestion du championnat régional senior M/F

Dossier : Match N° RMDR057 Vb Villefranche 3 / Pesd Lyon Vb 2 du 25/01/2020

Lors de la 12^{ème} journée du Championnat Régional senior masculin de la zone géographique de Rhône-Alpes, une réclamation a été portée sur la feuille de match de la rencontre et un courrier de l'entraîneur de La Pesd Lyon Vb transmis à la Ligue par le Président de ce club.

La CRS constate que celle réclamation n'a pas été confirmée comme le prévoit le règlement par l'article 20 du RGER et que, par conséquent, elle ne peut être prise en compte et devient donc une simple remarque.

Cependant la Commission Régionale Sportive a souhaité en savoir plus sur les faits évoqués, et en complément de la feuille de match, a demandé un rapport aux capitaines et entraîneurs des deux équipes ainsi qu'aux 1^{er} et 2^{ème} arbitres de cette rencontre, afin d'avoir un dossier le plus complet possible, à savoir ;

- **La Feuille de match**
- **Courrier de l'entraîneur de Pesd Lyon Vb Mme Virginie Schmitt,**
- **Rapport 1^{er} arbitre Mr Gérard Tanlet,**
- **Rapport 2^{ème} arbitre Mme Sylviane Trolard,**
- **Rapport de l'entraîneur de Vb Villefranche Mr Hugo Poncet,**
- **Rapport du capitaine de Vb Villefranche Mr Guillaume Foléat,**
- **Rapport du capitaine de Pesd Lyon Vb Mr Arthur Terville,**

La CRS considérant que les arbitres ont laissé jouer cette rencontre jusqu'à son terme sportif et n'ont fait aucune annotation sur la feuille de match qui ne comporte non plus aucune sanction sportive à l'encontre de l'ensemble des participants, confirme le score acquis sur le terrain, à savoir :

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : contact@liguearavolley.fr

Annexe : Espace Benoît Frachon,
3 av. Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67
E-mail : sthivillier@liguearavolley.fr

Annexe : Place des Bughes – Maison
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : fmurin@liguearavolley.fr



Site internet: <http://lravb.fr>



Vb Villefranche 3 / Pesd Lyon Vb : 1/3 26/24 21/25 19/25 12/25

La Sportive transmet ce dossier à la CRA pour traiter la partie concernant les arbitres.

2. Coupe Régionale jeunes

Les équipes absentes lors du TQE des 5 et 12 janvier 2020 sont déclarées forfaits et reversées directement au Challenge Régional et elles seront sanctionnées d'une amende administrative de 50€ par équipe.

Au total la Sportive dénombre 13 absences (forfaits) d'équipes aux tournois et aux TQE sur 99 équipes concernées.

3. Championnat Régional Jeunes

A l'issue des TQE, la Sportive a procédé à la qualification des 9 premières équipes par catégorie et par genre et elle a établi le calendrier en s'appuyant sur la formule sportive sur 4 journées. : 3 tournois tournants de 3 équipes les dimanches sur la base horaire de la coupe de France.

3 équipes dans 3 catégories nous ont fait part par courrier que leur équipes jeunes qualifiées au championnat régional ne participeraient pas à la phase régulière (pas de pénalité sportive ni financière).

Bilan du championnat régional jeunes dans 4 catégories et 2 genres : : 69 équipes sur 72 possibles

M13 M = 9 équipes

M13 F = 9 équipes

M15 M = 8 équipes

M15 F = 8 équipes

M17 M = 9 équipes

M17 F = 8 équipes

M20 M = 9 équipes

M20 F = 9 équipes

A l'issue de ces 4 journées de tournois, les meilleures équipes au classement de chaque catégorie seront conviées à la Finale Élite ARA avec les équipes éliminées de la coupe de France du 5^{ème} au dernier tour, le 17 mai 2020 en M15 et le 24 mai 2020 dans les catégories M13, M17 et M20.

Ces finales rassembleront chacune 6 équipes.

4. Contrôle du Nombre de licences

Les clubs en défaut du nombre de licences jeune ont fait l'objet en janvier d'un rappel de la part de la Ligue.

Au 31 janvier 2020 la Sportive appliquera la réglementation prévue pour les clubs non à jour au niveau régional de leur nombre de licences.

BRI article 26 b

1. b) De licences jeunes : Le GSA qui n'a pas le nombre règlementaire de licences Compétition Volley-Ball au 31 Janvier de la saison en cours est sanctionné d'une amende, fixée au Règlement Financier - Montant des Amendes et Droits, par licence manquante (part Ligue de la catégorie M20).

Le GSA bénéficie d'un délai pour régulariser sa situation, soit avant le 30 avril de la saison en cours. Passée cette date, le GSA toujours en infraction encourt la rétrogradation administrative, de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inférieure. L'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons.

5. Coupe de France Jeunes M/F Auvergne / Rhône-Alpes

18 équipes sur les 109 équipes engagées de la ligue Auvergne Rhône-Alpes sont qualifiées pour les prochains tours.

Le club de **E. St-Chamond Vb** a été retenu par la CCS pour l'organisation de la poule finale Nationale **M13 féminines** (du 8 au 10 mai 2020).

En coupe de France **M11 Masculins**, l'organisation de la poule finale est confiée **l'Asptt Laval** (19, 20, 21 juin 2020).

En coupe de France **M11 Féminines** l'organisation de la poule finale est confiée au club de **Mougins** (19, 20, 21 juin 2020).

Le secrétaire de séance
Daniel Maisonnial

Le Président de séance
Bernard Thivillier